

SUPELEC

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Plateau du Moulon
91190 GIF-SUR-YVETTE

÷

EXERCICE 2010

COMPTES ANNUELS

Bilan	Page 1
Compte de Résultat	Page 3
Annexe	Page 5
Rapport général du Commissaire aux Comptes	Page 19
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes.....	Page 21

BILAN

EN EUROS

SUPELEC

Adresse : 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

SIRET : 785 393 190 00026

APE : 8542Z

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2010			Exercice N-1 31/12/09
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	1 527 650	1 290 928	236 722	177 036
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	13 461 810	7 733 318	5 728 492	3 922 879
Instal. techniques, mat. et outill. indust.	21 821 336	17 811 920	4 009 416	2 693 299
Autres immobilisations corporelles	12 189 845	7 790 841	4 399 004	4 436 391
Immobilisations en cours	322 142		322 142	1 680 143
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés				
Prêts	52 620		52 620	56 820
Autres immobilisations financières	282 227	139 378	142 849	236 022
TOTAL I	49 657 630	34 766 385	14 891 245	13 202 590
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	5 038 342	64 399	4 973 943	4 294 513
Autres créances	3 207 923		3 207 923	3 049 017
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	10 296 706		10 296 706	11 029 155
Disponibilités	2 285 410		2 285 410	1 699 068
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	302 251		302 251	511 128
TOTAL II	21 130 632	64 399	21 066 233	20 582 881
TOTAL GENERAL	70 788 262	34 830 784	35 957 478	33 785 471

BILAN

PASSIF	Exercice N 31/12/10	Exercice N-1 31/12/09
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
FONDS PROPRES		
Valeur du patrimoine intégré	4 999 923	4 999 923
Apport complémentaire	3 449 823	2 532 085
Subventions d'investissement renouvelables	2 515 411	2 515 411
Autres réserves	3 073 890	2 136 948
Report à nouveau		-1 845 778
Résultat de l'exercice	187 855	2 782 720
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Subventions d'investis. non renouvelables	1 899 276	1 103 182
TOTAL I	16 126 178	14 224 491
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour litiges	140 000	50 000
Provisions pour risques	834 416	1 167 999
Provisions pour charges	5 156 271	4 521 349
TOTAL II	6 130 687	5 739 348
FONDS DEDIES	169 009	95 252
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	16 259	542 086
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 325 508	1 268 645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	777 275	463 199
Dettes fiscales et sociales	5 216 636	4 880 094
Autres dettes	2 093 404	2 440 690
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 102 522	4 131 666
TOTAL III	13 700 613	13 821 632
TOTAL GENERAL	35 957 478	33 785 471

(1) dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

40 543	40 178
16 259	542 086
16 259	542 086

COMPTE DE RESULTAT

EN EUROS

SUPELEC

Adresse : 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

SIRET : 785 393 190 00026

APE : 8542Z

	Exercice N 31/12/10	Exercice N-1 31/12/09
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de services	12 441 185	11 164 598
Production immobilisée	51 510	44 271
Subventions d'exploitation	22 802 147	21 976 548
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 227 065	2 572 400
Autres produits	1 864 168	1 666 410
TOTAL	38 386 075	37 424 227
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	35 569	46 068
Variation de stock de matières premières et autres approv.		
Autres achats et charges externes	7 632 647	7 756 724
Impôts, taxes et versements assimilés	28 227	15 561
Salaires et traitements	18 315 011	17 133 315
Charges sociales	8 703 920	8 005 837
Dotation d'exploitation		
sur immobilisation : dotations aux amortissements	2 728 428	2 342 906
dotations aux provisions		
risques et charges : dotations aux provisions	1 160 410	1 159 288
sur actif circulant : dotations aux provisions	43 695	59 986
Engagements à réaliser sur ressources affectées	83 196	32 740
Autres charges	261 455	432 798
TOTAL	38 992 558	36 985 223
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-606 483	439 004

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	Exercice N 40 543	Exercice N-1 40 178
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des autres valeurs mobilières de placement	16 419	6 849
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	61 861	84 285
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL	78 280	91 134
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 213	27 461
Intérêts et charges assimilés	1 600	4 123
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL	6 813	31 584
RESULTAT FINANCIER	71 467	59 550
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-535 016	498 554
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	23 758	3 565
sur opérations en capital	955 956	749 921
sur provisions et transferts de charges		
sur exercices antérieurs		1 997 000
TOTAL	979 714	2 750 486
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opération de gestion	21 769	89 277
sur opération en capital	13 020	34 946
dotations aux amortissements et aux provisions	221 375	342 716
TOTAL	256 164	466 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL	723 550	2 283 547
impôt	679	-619
TOTAL DES PRODUITS	39 444 069	40 265 847
TOTAL DES CHARGES	39 256 214	37 483 127
RESULTAT	187 855	2 782 720

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

L'Ecole Supérieure d'Electricité, SUPELEC, est une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901.

« Supélec a pour mission de donner, tant du point de vue théorique qu'au point de vue pratique, un enseignement de haut niveau dans les domaines de l'électricité, l'électronique, les télécommunications, l'automatique, l'informatique... à des élèves possédant déjà une culture générale étendue et une formation scientifique développée, d'aider au perfectionnement des ingénieurs concernés en intensifiant son action de formation continue, de contribuer, dans les domaines cités ci-dessus ou connexes, au développement de la recherche scientifique et du progrès technique et de soutenir également, au travers d'une formation adaptée et d'investissements de toutes natures, les projets de création d'entreprise des ingénieurs issus de ses rangs ». (*Article 2 des statuts*).

Le siège de l'Association est fixé dans les bâtiments dont l'exploitation a été concédée à l'Association par la Société des Electriciens et Electroniciens (SEE) : plateau du Moulon, 3, rue Joliot-Curie – 91192 Gif-sur-Yvette Cedex.

Les organes pour l'administration et le fonctionnement de l'Association sont l'Assemblée Générale ainsi qu'un Comité de Direction dont l'existence a été décidée par l'accord dit « Convention relative à l'Organisation et au Fonctionnement de l'Ecole Supérieure d'Electricité » intervenu entre l'Association, l'Etat, Electricité de France et la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIECC).

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, Supélec est placée sous la double tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Industrie, dont elle reçoit le soutien sous forme de subventions régies traditionnellement par voie conventionnelle.

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2010, d'une durée de douze mois et recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010, sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions prises en application du Code de commerce (articles R 123-172 à R 123-208).

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Suite aux instructions reçues de l'Administration fiscale, l'Association est soumise, pour ses activités lucratives de formation continue et de recherche, aux impôts sur les sociétés depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le Nouveau Règlement Actif (NRA) a été mis en œuvre le 1^{er} janvier 2006 (méthode prospective).

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Exercice au 31/12/2010

	DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS(*)	FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 395 681	146 144	14 175	1 527 650
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 881 554	5 739 333	1 147 896	47 472 991
IMMOBILISATIONS EN-COURS	1 680 143	281 982	1 639 983	322 142
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	427 007	41 040	133 200	334 847
Total général	46 384 385	6 208 499	2 935 254	49 657 630

(*) dont mises au rebut : 1 048 206

Les frais de recherche sont considérés comme des charges de l'exercice.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

Les immobilisations financières incluent, pour 10.000 €, une partie de la dotation effectuée au profit de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS), issue des deux Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA Digitéo et RTRA du Triangle de la Physique).

Supélec est membre des deux RTRA et membre fondateur de la FCS. Son engagement est d'abonder à hauteur de 100 000 € par an, pendant 5 ans, la dotation de la FCS. Cette dernière est consommable à 90 %.

Au 31 décembre 2009, les 40.000 € en solde correspondent à la partie pérenne de la dotation sur 4 ans.

NOTE 4 : AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

- constructions (structure) : 40 ans ;
- menuiserie (*bâtiment de Metz*) : 25 ans (menuiseries extérieures) ;
- chauffage (*bâtiment de Metz*) : 25 ans ;
- ravalement (*bâtiment de Metz*) : 25 ans ;
- étanchéité (*bâtiment de Metz*) : 20 ans ;
- « amphithéâtre 440 » : 20 ans (mis en service Octobre 2002) ;
- agencements des constructions : 10 ans ;
- brevets, licences, droits : 5 ans ;
- matériel et outillage industriel : 5 ans pour le matériel scientifique et 3 ans pour le matériel informatique ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Exercice au 31/12/2010

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	SORTIES DE L'ACTIF	FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 218 645	85 548	13 265	1 290 928
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 828 986	2 642 880	1 135 787	33 336 079
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (*)	134 165	5 213		139 378
Total général	33 181 796	2 733 641	1 149 052	34 766 385

* Pour les immobilisations financières, il s'agit d'une dotation aux provisions

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

NOTE 5 : CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable. Cette provision s'élève à 64.399 € au 31/12/2010 pour un montant brut de créances clients de 5.038.342 €.

Supélec acquitte la taxe sur la valeur ajoutée d'après les débits, depuis le 1^{er} août 2001.

Le compte 444200 (inclus dans la rubrique « Autres créances ») enregistre la créance afférente au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de l'année 2010 pour un montant de 931.275 €.

A l'instar des créances relatives aux CIR des années 2005, 2006, 2007 et 2008 qui avaient fait l'objet d'un remboursement anticipé courant 2009 pour 3.015.026 € dans le cadre du plan de relance, celle de 2009 – pour un montant de 824.327 € - a été perçue en 2010.

Par contre, la créance 2010 ne pourra être encaissée par Supélec avant trois ans et demi, délai en vigueur préalablement au plan de relance.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Exercice au 31/12/2010	MONTANT BRUT	ECHEANCES	
		JUSQU'A 1 AN	A PLUS D'1 AN
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE :			
Prêts au personnel	52 620	22 920	29 700
Autres créances	242 047	27 000	215 047
dépôts	92 047		
<i>fond commun de placement à risques</i>	150 000		
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT :			
Clients	5 038 342	5 038 342	
Fondation Supélec	107 640	107 640	
Autres créances (y compris produits à recevoir)	3 100 283	2 169 008	931 275
Total	8 540 932	7 364 910	1 176 022

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

Détail des produits à recevoir :

PRODUITS A RECEVOIR		
		solde au 31/12/10
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES CREANCES		
<i>Subvention d'investissement à recevoir extension METZ 2010</i>	Compte 4411000	611 517
Conseil Régional		196 382
FEDER		415 135
	Compte 4687000	1 310 231
Subventions recherche		689 184
Contrat quadriennal, crédits recherche		36 144
Subvention MESR Maintenance		440 819
Subvention Rectorat extension Metz		12 000
Subvention Fondation Supélec		130 243
Divers		1 841
	TOTAL	1 921 748

NOTE 6 : FAIT SIGNIFICATIF SURVENU POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Par courrier recommandé en date du 17 janvier 2011, l'Urssaf a adressé à Supélec un avis de contrôle portant sur les années 2008, 2009 et 2010.

Malgré le jugement intervenu en faveur de Supélec courant 2010 dans le cadre du litige opposant l'Urssaf à Supélec sur la qualité des étudiants étrangers pré-doctorant bénéficiant des bourses sous statut EGIDE, l'Inspecteur du recouvrement a informé Supélec qu'un redressement serait opéré sur les bourses EGIDE versées de 2008 à 2010 puisque l'Urssaf avait fait appel de la décision du Tribunal dans le cadre du redressement précédent (*cf. note 10*).

NOTE 7 : DISPONIBILITES

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

Les plus-values sur cessions sont calculées par la méthode du cours moyen.

Les comptes ouverts auprès des trois banques font l'objet de placements suivant conventions de gestion.

NOTE 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles ne concernent que l'exploitation et s'élèvent à 302.251 €.

NOTE 9 : FONDS ASSOCIATIFS

La norme comptable (règlement n° 99/01 du 16/02/99) applicable au haut de bilan (fonds propres) des associations est utilisée par Supélec depuis l'arrêté comptable du 31/12/1999.

Les Fonds Associatifs sont de 16.126.178 € au 31/12/2010 et s'analysent comme suit :

- Valeur du patrimoine intégré : 4.999.923 €. Il s'agit de la contrepartie des biens reçus lors de la création de l'association en 1987. Cette valeur figurait dans les comptes lors du bilan d'ouverture au 31/12/1986.
- Apport complémentaire : 3.449.823 €. Il s'agit :
 - de subventions exceptionnelles accordées par les deux Ministères de Tutelle en 1998 et 1999 en vue de reconstituer les fonds propres de l'Ecole (852 k€ par le Ministère de l'Education Nationale et 1.098 k€ par le Ministère de l'Industrie) ;
 - de crédits de l'Etat versés en 2008 et en 2009 – au titre des Contrats de Projets Etat Régions – pour l'extension du bâtiment de Metz à hauteur de 582.262 € et reclassés en 2009 en compte # 102400 – Apport complémentaire suite à l'audit interne ministériel portant sur les participations financières de l'Etat. Ces crédits avaient initialement été comptabilisés en subventions amortissables ;
 - de crédits complémentaires de l'Etat – au titre des contrats de Projets Etat Régions – perçus en 2010 pour 917.738 € portant ainsi à 1.500.000 € la somme totale des apports complémentaires reçus pour l'extension du bâtiment de Metz entre 2008 et 2010.
- Subventions pour investissement renouvelable : 2.515.411 €. Il s'agit des subventions accordées sur des projets d'investissements dits « renouvelables », dont l'amortissement est imputé au compte d'exploitation. La somme correspond aux subventions reçues pour la rénovation du restaurant du campus de Gif en 1999-2000 (991 k€) et aux subventions reçues du Ministère de

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

l'Education Nationale (1.524 k€ en 2003, 2004 et 2005) pour contribuer à la construction de deux amphithéâtres dans le cadre du « plan 440 » du Contrat quadriennal 2002-2005.

- Autres réserves : 3.073.890 € qui augmentent sur l'année 2010 de 936.942 € en raison de l'affectation de la soule du résultat 2009, après extinction du report à nouveau négatif à hauteur de 1.845.778 €.
- Le report à nouveau négatif à fin décembre 2009 est soldé en 2010 en raison de l'affectation d'une partie du résultat 2009 pour 1.845.778 €.
- Le résultat positif de l'exercice 2010 de 187.855 €.
- Subventions pour investissements non renouvelables : 1.899.276 €. Il s'agit principalement de la soule de la subvention pour le bâtiment de Metz (bâtiment de 1985 et extension de 2010).

Le tableau ci-dessous reconstitue les variations 2010 des fonds propres et associatifs :

Exercice au 31/12/2010

	Début d'exercice = 31 décembre 2009	Affectation résultat 2009	Variation de l'exercice 2010	Fin d'exercice 31 décembre 2010
FONDS PROPRES				
Valeur du patrimoine intégré	4 999 923			4 999 923
Apport complémentaire	2 532 085		917 738	3 449 823
Subventions d'investissement renouvelables	2 515 411			2 515 411
Autres réserves	2 136 948	936 942		3 073 890
Report à nouveau	(1 845 778)	1 845 778		0
Résultat de l'exercice	2 782 720	(2 782 720)	187 855	187 855
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Subventions d'investis. non renouvelables	1 103 182		796 094	1 899 276
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	14 224 491	0	1 901 687	16 126 178

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement :

➤ le coût des travaux de maintenance et de grosses réparations à réaliser, à court terme, sur les ensembles immobiliers mis à la disposition de l'Ecole et dont la charge incombe à l'Association SUPELEC, conformément aux dispositions stipulées dans le traité de concession signé le 16 novembre 1987. Ces travaux sont inscrits, pour partie, dans le contrat quadriennal 2010-2013. La dotation 2010 concerne un complément de financement opéré en raison de l'insuffisance de crédits accordés dans le cadre de l'opération campus pour la rénovation des vitrages et huisseries du campus de Gif.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

➤ Des indemnités de départ en retraite (IFC). Le montant provisionné a été évalué selon la méthode dite « rétrospective avec salaires fin de carrière » qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront droit lors de son départ en retraite. La provision est calculée charges sociales comprises, et tient compte de l'âge de départ, d'un coefficient de mortalité et de la rotation du personnel.

La formule de calcul prend en compte :

- d'une part la règle qui prévoit un calcul d'ancienneté basé sur 65 ans quel que soit l'âge du salarié s'il prend sa retraite de sa propre initiative entre 60 et 65 ans ;
- d'autre part un taux de départ volontaire égal à 100 % compte-tenu de la législation en matière qui prohibe la mise à la retraite d'office.

➤ Le risque inhérent à la remise en cause par l'Urssaf du statut de boursier EGIDE pour des doctorants. En 2007, une provision de 592 k€ avait été constituée suite à un contrôle Urssaf opéré dans l'exercice sur les années 2005 et 2006. La notification de l'Urssaf était parvenue fin avril 2008. Supélec avait saisi la Commission de Recours Amiable (CRA) le 15 juillet 2008, puis initié une procédure devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale début octobre 2008. L'audience – fixée initialement en janvier 2009 – a été reportée trois fois à la demande de l'Urssaf. Pour 2008, une provision complémentaire au titre des années 2007 et 2008 avait été opérée et ce, pour 597 k€.

Courant 2009, la CRA a annulé le redressement pour des motifs de forme au titre des années 2005 et 2006 et a ordonné le remboursement. Mais l'incertitude demeure pour les exercices postérieurs à 2006 ; Supélec a donc maintenu la procédure devant le TASS afin d'obtenir un jugement sur le fond. Ce dernier est intervenu au printemps 2010, il déboute l'Urssaf. Cette dernière a relevé appel de ce jugement et l'affaire est audenciée devant la Cour d'Appel de Paris en 2012. Il s'ensuit que Supélec continue à provisionner le risque tant qu'un jugement définitif n'est pas intervenu. Dans ce contexte, la provision inhérente à 2007 (exercice forclos) a été reprise et une nouvelle provision de 131 k€ a été dotée pour couvrir le risque afférent à l'exercice 2010, sachant que les provisions constituées en 2008 et 2009 perdurent. Au total, ce risque représente 672 k€ de provision à la clôture 2010.

Toujours au titre des provisions pour risques, Supélec a conservé en provision une somme de 20 k€ qui correspond aux rôles de taxe professionnelle qui devraient être émis par les collectivités territoriales pour les trois campus et les trois années contrôlées dans le cadre de la vérification de comptabilité de Supélec par la Direction Générale des Finances Publiques. Le risque avait été estimé à 240 k€. Suite à la vérification achevée mi-2010, une reprise de provision de 220 k€ a été opérée (cf. Note 16).

➤ Des médailles du travail. Les médailles du travail sont destinées à récompenser certains salariés de l'ancienneté de leurs services. Une gratification leur est versée par Supélec. A la clôture de l'exercice, une provision correspondant aux versements probables liés aux salariés présents est constituée. Elle est calculée sur la base des mêmes paramètres que celle des IFC.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

➤ Les provisions pour charges sont principalement incrémentées (tant en dotation qu'en reprise de provision) par des allocations de recherche (286 k€) conformément à des engagements souscrits auprès de tiers. A également été constituée en 2010, une provision de 50 k€ au titre d'une créance envers le LNE dans le cadre de la rétrocession à hauteur de 50 % de la participation de Supélec au Réseau Thématique de Recherche Avancée Triangle de la Physique pour les années 2007 et 2008).

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice au 31/12/2010	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Provisions pour risques :				
. Provisions pour litiges	50 000	90 000	-	140 000
. Autres provisions pour risques	1 167 999	181 374	514 957	834 416
Provisions pour charges :				
. Provisions indemnité retraite et précarité	2 747 901	472 798	198 882	3 021 817
. Provisions Médaille du travail	93 774	13 141	4 550	102 365
. Provisions gros entretiens	1 407 444	381 125	50 000	1 738 569
. Autres provisions pour charges	272 230	286 000	264 710	293 520
Total	5 739 348	1 424 438	1 033 099	6 130 687

NOTE 11 : EMPRUNTS

Il n'existe aucun emprunt à moyen ou long terme au 31/12/2010.

NOTE 12 : DETTES COURT TERME

Toutes les dettes fournisseurs et immobilisations sont à moins d'un an

Les dettes fiscales et sociales sont également à moins d'un an.

Le compte 451100 (inclus dans la rubrique « Autres dettes ») enregistre les fonds restant disponibles au 31/12/2010 pour les Laboratoires associés CNRS Supélec. La provision des Laboratoires associés CNRS Supélec est positionnée à plus d'un an car si elle connaît des variations annuelles en fonction de l'activité, le fond de trésorerie excède la durée d'un an.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Exercice au 31/12/2010	MONTANT BRUT	ECHEANCES	
		JUSQU'A 1 AN	A PLUS D'1 AN
DETTES FINANCIERES :			
Emprunts et dettes auprès des étés de crédit <i>dont emprunts</i>	16 259	16 259	
AUTRES DETTES :			
Fournisseurs	1 325 508	1 325 508	
Dettes fiscales et sociales	5 216 636	5 216 636	
Dettes sur immobilisation & rattachés (FCPR Emertec)	777 275	777 275	
Autres dettes (1)	2 093 404	398 803	1 694 601
Total	9 429 082	7 734 481	1 694 601

(1) partie à plus d'un an = provision laboratoires

DELAIS DE PAIEMENT	31/12/2010	paiement à 30 jours	paiement à 45 jours	paiement à 60 jours	paiement à plus de 60 jours
Dettes fournisseurs = 2 099 333 <i>(dont fournisseurs d'immobilisations : 773 825 €)</i>		1 986 929	93 486	14 929	3 989

information sur les dettes fournisseurs depuis le 01/01/2009 pour les comptes certifiés par un commissaire aux comptes

Le tableau ci-après détaille les charges à payer :

CHARGES A PAYER		solde au 31/12/10
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (COMPTE 408000)		324 285
DETTES FISCALES COMPTES 448200		-
DETTES SOCIALES		3 053 344
428200 Comptes Epargne Temps	838 662	
428200 Congés payés	850 056	
428200 RTT	203 741	
438200 charges sociales sur Comptes Epargne Temps	386 418	
438200 charges sociales sur congés payés	400 866	
438200 charges sociales sur RTT	95 510	
428600 charges de personnel	128 641	
438600 charges sociales à payer	149 450	
TOTAL		3 377 629

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

NOTE 13 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent principalement l'avance de subvention 2011 consentie par le MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ainsi que des produits se rattachant aux droits d'inscriptions des élèves, à des cours autographiés, à des fournitures diverses. Ces trois derniers produits sont à rapporter pour fraction à l'exercice 2011 à l'instar de la quote-part des frais d'inscription aux Mastères de formation continue.

Le détail des produits constatés d'avance figure ci-après :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
	solde au 31/12/10
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 102 522
<i>dont :</i>	
<i>Subvention MESR versée en 2010 pour 2011</i>	2 000 000
<i>Subvention recherche Chaire Thalès</i>	180 067
<i>Mastères formation continue</i>	594 611
<i>Droits inscriptions doctorants</i>	20 940
<i>Conventions Ministère Défense</i>	52 244
<i>Droits inscriptions élèves</i>	708 479
<i>Forfaits photocopiés élèves</i>	251 920
<i>Fournitures diverses élèves</i>	293 813
<i>Fournitures diverses doctorants</i>	448
PRODUITS FINANCIERS	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL	4 102 522

NOTE 14 : COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de l'Association Supélec reprend les trois activités de l'École. Il est présenté suivant les normes habituellement en vigueur dans les entreprises.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

NOTE 15 : ACHATS

Les frais accessoires sur achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 29.182 € HT, facturés au titre du contrôle légal des comptes, auxquels s'ajoutent 2.500 € HT au titre des attestations établies dans le cadre des contrats européens.

NOTE 16 : FISCALITE

L'Association Supélec avait fait l'objet d'une première vérification fiscale de comptabilité sur les exercices 2000 à 2002. Les nouvelles règles fiscales pour la distinction des activités lucratives, minoritaires au sein des missions de l'Ecole, ont été mises en œuvre, en accord avec l'Administration Fiscale, à partir de 2005.

Début juin 2009, Supélec a été informée d'une vérification de sa comptabilité portant sur la période de 2006 à 2008. Cette vérification s'est déroulée sur le courant de l'année et s'est achevée mi-2010. Ont notamment été contrôlés au titre des activités lucratives : la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt société, la taxe sur les salaires, les liasses fiscales et le crédit d'impôt recherche. Par courrier du 16 juillet 2010, la Direction Générale des Finances Publiques a notifié à Supélec la fin de la procédure et a spécifié que "*le contrôle se conclut sans rectification*". S'agissant de la taxe professionnelle, impôt des collectivités territoriales, la DGFP a maintenu le principe de l'assujettissement, à l'instar du précédent contrôle fiscal. Ce risque avait été provisionné dans les comptes pour 240 k€ et les rôles, s'ils sont émis par les collectivités territoriales, n'excéderont pas 20 k€ pour les trois campus et les trois années contrôlées. Il s'ensuit une reprise de provisions de 220 k€ dans les comptes 2010 (*cf. Note 10*).

Pour deux activités lucratives (formation continue et partie de la recherche), Supélec dépose, pour la sixième année, une liasse fiscale auprès de l'Administration. Les activités d'enseignement et partie de la recherche restent non assujetties aux impôts commerciaux.

Les activités lucratives sont déficitaires et Supélec n'est pas redevable de l'impôt forfaitaire annuel puisque le chiffre d'affaires des activités lucratives, majoré des produits financiers, est inférieur à 15.000.000 €.

Les nouvelles règles fiscales de 2005 ont conduit à une majoration de taxe sur les salaires et à une récupération partielle de TVA avec l'application d'un prorata au lieu d'une déductibilité totale pour certaines activités. Il s'en est suivi des charges globalement en progression en 2005, 2006 et partie de 2007. Mais, depuis le 1^{er} septembre 2007, les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés, sont exonérés de taxe sur les salaires. Cette loi permet à l'Association de neutraliser les surcoûts induits par les nouvelles règles de 2005 mais aussi de rétablir son résultat d'exploitation.

Concomitamment, les nouvelles règles de 2005 permettent à Supélec de bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche. Une déclaration a été déposée en même temps que la liasse fiscale. Ce mécanisme incitatif permet à l'Ecole de comptabiliser en 2010 une créance sur l'Etat et un produit de 931.275 €. Depuis

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

2008, le Crédit d'Impôt Recherche ne recouvre plus de part en accroissement mais exclusivement une part en volume portée de 10 à 30%.

NOTE 17 : ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs de l'Association (membres de l'Assemblée Générale) ainsi que les membres du Comité de Direction ne perçoivent aucun jeton de présence ou rémunération associée à leur mandat.

NOTE 18 : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

Il est établi en données brutes pour l'exercice 2010 mais aussi par variations par rapport à l'exercice 2009. Ce tableau figure en dernière page de l'Annexe.

Les comptes de Supélec ont été audités par :

Monsieur Patrice COUSIN
JURIS CONSULTANTS
110, boulevard de Fontainebleau
91 813 Corbeil-Essonnes cedex

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANNEXE

TABLEAU DES EMPLOIS & RESSOURCES

Variation 2010/2009
en €

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2010	ECARTS	RUBRIQUES	VARIATION
Immobilisations brutes	45 957 379	49 322 783	3 365 404	Résultat	(2 594 865)
Autres immobilisations	427 007	334 847	(92 160)	Amortissements	1 584 589
Total Immobilisations	46 384 386	49 657 630	3 273 244	Provisions	391 339
Amortissements	33 181 796	34 766 385	1 584 589	AUTOFINANCEMENT	(618 938)
IMMOBILISATIONS NETTES	13 202 590	14 891 245	1 688 655	Var. stocks	0
Fonds propres	12 184 367	14 039 046	1 854 680	Var. clients	679 429
Autres fonds associatifs	1 103 182	1 899 276	796 094	Var. autres actifs	(49 971)
Report à nouveau	(1 845 778)	0	1 845 778	Var. fournisseurs	370 938
Résultat	2 782 720	187 855	(2 594 865)	Var. autres passifs	33 870
Provisions	5 739 348	6 130 687	391 339	BESOIN EN FDS DE ROUL.	224 650
Emprunts et dettes à MLT	0	0	0	Invest. corp. et incorporels	4 527 476
CAPITAUX PERMANENTS	19 963 838	22 256 864	2 293 026	Investissements financiers	41 040
FONDS DE ROULEMENT	6 761 248	7 365 619	604 371	Remboursements emprunts	0
Stocks	0	0	0	baisse fonds propres	0
Créances clients	4 465 556	5 038 342	572 786	AUTRES BESOINS	4 568 516
Provision créances douteuses	(171 043)	(64 399)	106 643	Cessions/Rebuts immob.	1 162 071
Créances sociales et fiscales	873 616	1 567 223	693 607	Cessions immob. Financières	133 200
Autres créances	2 175 401	1 640 700	(534 701)	Emprunts	0
Autres	0	0	0	Augmentation fonds propres	4 496 552
Charges constatées d'avance	511 128	302 251	(208 877)	Autres ressources	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 854 658	8 484 116	629 458	AUTRES RESSOURCES	5 791 824
Fournisseurs	1 268 645	1 325 508	56 863	BESOIN DE FINANCEMENT	(379 720)
Avances et acomptes			0	V.M.P.	(732 449)
Fournisseurs d'immobilisations	463 199	777 274	314 075	Banques et caisse	1 112 169
Dettes fiscales et sociales	4 880 094	5 216 636	336 542	TRESORERIE	379 720
Fonds dédiés	95 252	169 009	73 757		
Autres	2 440 690	2 093 404	(347 286)		
Produits constatés d'avance	4 131 666	4 102 522	(29 144)		
TOTAL PASSIF CIRCULANT	13 279 546	13 684 354	404 808		
BESOIN EN FONDS DE R.	(5 424 888)	(5 200 238)	224 650		
V.M.P.	11 029 155	10 296 706	(732 449)		
Banques et caisse	1 156 982	2 269 151	1 112 169		
TRESORERIE	12 186 137	12 565 857	379 720		



**SUPELEC: Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels de l'exercice 2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association SUPELEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction de l'Ecole SUPELEC. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que pour l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, nous avons adopté une approche de contrôles substantifs étendus. Les contrôles effectués et l'absence d'anomalies significatives constatées ont contribué à la formation de notre opinion sans réserve.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

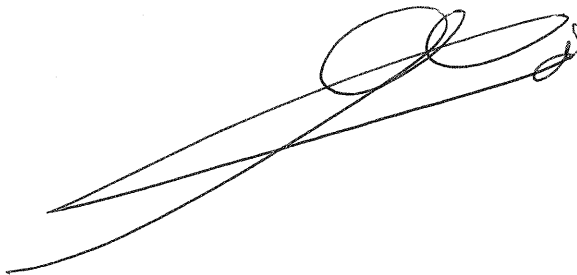
3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion présenté au Comité de Direction et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 4 Avril 2011

**Le Commissaire aux Comptes
JURIS CONSULTANTS**



P. COUSIN
Associé



SUPELEC : *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2010*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2010

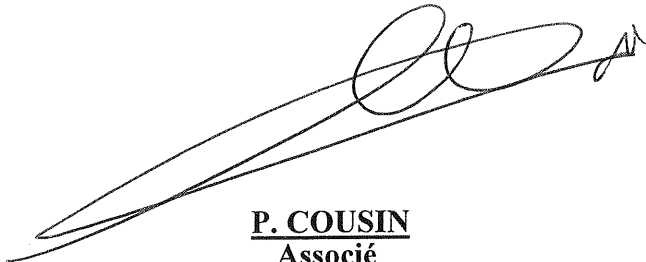
Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 4 Avril 2011

Le Commissaire aux Comptes
JURIS CONSULTANTS



P. COUSIN
Associé